

Bien vivre au Bois-d'Oingt



<http://bvabo.fr> association.bvabo@orange.fr 04 74 71 66 68

et en Pays Beaujolais

Assemblée générale 2023- Compte-rendu

Cette association a pour but : la préservation et l'amélioration du cadre de vie du village du Bois-d'Oingt. Elle intervient en exerçant tout droit de défense et d'action pour l'amélioration de l'environnement, de l'habitat, de l'urbanisme, de la protection de la nature et de la qualité de vie. Elle est agréée au titre de l'environnement pour le département du Rhône.

samedi 4 mars 2023 à 10h –

au siège de l'association 169, rue Peignaux-Dame Le Bois d'Oingt

Etaient présents ou représentés : 15

Excusés : 4

1- Approbation du CR de l'assemblée générale 2022 (voir le texte en ligne)

2- Rapport financier de l'année 2022 (Rémy Dubost).

Le trésorier présente le bilan de l'année 2022.

Il faut distinguer les cotisations réellement perçues en 2022 et la pause qui s'est faite au cours du COVID. Ce sont les mêmes adhérents les plus fidèles que l'on retrouve en 2022 : 17 cotisations perçues, augmentées de quelques dons (dont certains fléchés à dépenser en 2023-24) et ventes d'ouvrages: total recettes : 1546 € (dont 350 € de subvention de la commune de Val d'Oingt). Report du reliquat de 1000 € destiné à réaliser une exposition sur les paysages. Les dépenses se sont montées à 964 euros, dont l'achat de la maquette de la maison rurale (300 €), une maison du Bois d'Oingt

La commune de Val d'Oingt a apporté une subvention ce qui a permis d'organiser davantage de manifestations et aussi d'acheter quelques matériels pour la remise en état des livres de la bibliothèque populaire.

Rapport adopté à l'unanimité des présents et représentés

Montant de la cotisation 2023 maintenu à 12 € (20 € pour les couples). Il est rappelé que l'association étant agréée au titre de l'environnement, les dons faits par des particuliers peuvent bénéficier de réductions fiscales à hauteur de 66%. Ces apports pourraient permettre à l'association d'engager des projets plus intéressants.

3- Rapport d'activité : il est présenté sous forme de diaporama (voir en ligne) et résumé ci-dessous.

Les deux rapports ont été adoptés à l'unanimité.

En rappel Voir aussi le diaporama de 2022 :

<http://associations-beaujolais-pierres-dorees.fr/images/BVABO/2022/AGpresentation.pdf>

4- Désignation de membres pour le Conseil d'administration (6 membres à l'heure actuelle) –.

Le conseil actuel a été mis en place en décembre 2018, pour quatre ans. Les membres du nouveau conseil doivent être élus. **Nelly Stanko** excusée et qui a donné pouvoir, accepte de se représenter. Raphaël Georg qui a quitté la région a démissionné ainsi que Christian Vasseur qui est inactif depuis deux ans. **Marie-France Rochard, Rémy Dubost et Annick Perrot** se représentent. **Raymond Prost** et **Antonia Bley** se présentent avec leurs centres d'intérêt.

Les six membres du conseil d'administration sont élus à l'unanimité.

5- Projets 2023 pour l'association BVABO

- Rappel : L'association a été condamnée par le Tribunal Administratif à payer à Free une indemnité de 1000 euros. Si le paiement est réclamé, il faudra faire appel à des sources de financement exceptionnelles.
- Comme l'année dernière, l'association prendra en charge des dépenses de fournitures pour la remise en état des livres de la **Bibliothèque populaire du Bois-d'Oingt** pour une somme de 100 €. Cette bibliothèque créée en 1877 avec un arrêté de la préfecture de 1878, a été mise en sommeil pendant de nombreuses années, stockée dans différents lieux non accessibles au public et peu sécurisés. La plupart des volumes sont parus entre 1800 et 1930. Ils sont rangés actuellement sur les rayonnages de la maison Pichat au premier étage des dépendances.

IMPORTANT : Reconstituer cette bibliothèque populaire : Par rapport au catalogue imprimé de 1898, qui comptait 3500 volumes, il manque de nombreux titres et certaines séries ne sont pas complètes. Il serait intéressant de pouvoir compléter ce fonds **en récupérant auprès des personnes de bonne volonté les anciens volumes qui seraient en leur possession (livres non rendus, prêts non signalés, récupérés ou sauvés lors de transferts ou de ventes). Des dons en retour qui seraient bien appréciés.**

Pourquoi ? Cet ensemble d'ouvrages constitue un témoignage de la littérature et de l'histoire du 19^e siècle, mais aussi, avec la liste des fondateurs de la Bibliothèque du Bois-d'Oingt, celle des donateurs et la littérature scientifique parue sur ce thème, un témoignage sur la société de cette période au Bois-d'Oingt et dans les communes environnantes. Nous proposons aussi **de faire un appel aux dons d'ouvrages de cette même époque.**

La bibliothèque populaire : travail en cours :

Trois bénévoles ont entrepris depuis 5 mois, de cataloguer ces ouvrages encore présents et de les entrer dans la base de données de la médiathèque de Val d'Oingt. Il faudra ensuite les nettoyer et les remettre en état. La base de données de la médiathèque étant disponible sur internet, ces informations sont déjà disponibles partout. C'est une des richesses patrimoniales du Bois d'Oingt que nous pouvons mettre en valeur et partager

Accessibilité et cadre de vie- La commune a tenu compte des dangers de la circulation rue Peignaux-Dame pour les piétons avec un nouveau plan de circulation. Nous avons demandé aussi une amélioration du fleurissement et des plantations d'arbres. Un vitrail de l'église est à restaurer : la verrière offerte en 1868 par Mme Elleviou est en danger : elle laisse pénétrer la

pluie dans l'église depuis des mois. Exécutée par un vitrailliste renommé, elle doit faire l'objet d'une restauration de qualité.

Projets d'expositions et de visites pour 2023.

Printemps des cimetières : Nous proposons une visite guidée de l'ancien cimetière le 14 mai à 15h sur/et autour du thème de cette année.

Nous confirmons un projet de publication sur l'histoire du Bois-d'Oingt aux 19e et 20e siècles.

Les « Rendez-vous aux Jardins » proposeront les 2 -3 et 4 juin dans le Clos Pichat un ensemble d'activités sur le thème de la musique des jardins. Différents organisateurs (l'association Bien vivre au Bois-d'Oingt, la commune de Val d'Oingt, le collège des Pierres dorées et les écoles,) se sont regroupés. Le programme va cibler surtout les oiseaux et leurs chants. Dans la maison une exposition sur le même thème, avec des présentations d'artistes.

Fin juin, ce seront **les Journées Patrimoine de Pays** avec une exposition à l'ancienne église les 23-24-25 juin. A cette occasion une visite guidée dans le village sur un nouveau thème, sera organisée le samedi 24 et le dimanche 25 juin à 15h.

Patrimoine des Pierres dorées projets 2023

Présentation des activités inter-associations pour l'année 2022- 2023 : un travail sur le contenu de **la Charte de la CCBPD** est en cours « **Bien construire en pierres dorées** » pour proposer une version abrégée destinée aux particuliers et aux artisans. Cette version est devenue urgente et chacun souligne la nécessité de donner des règles plus contraignantes et mieux connues pour les clôtures et les coloris.

La fédération a invité Mme Lavigne **le 22 avril 2023 à 15h à la mairie du Bois-d'Oingt** pour une conférence sur la démarche de Pré-inventaire organisée par les Archives départementales entre 1975 et 2008. Identifier et protéger les éléments de patrimoine non repérés par les Monuments historiques. C'est la mission des communes et des associations.

Bibliothèque et culture pour tous

Un point important de cette assemblée générale

Nous déplorons le manque de locaux destinés à des activités culturelles au Bois-d'Oingt. Ce sont pourtant 1600 élèves du primaire et des collèges qui suivent leurs cours au centre du Bois-d'Oingt, soit 91% de la totalité des élèves scolarisés à Val d'Oingt. Depuis quatre ans, la commune nouvelle de Val d'Oingt a vendu de nombreux bâtiments localisés au Bois d'Oingt, sans avoir de projet d'aménagement ou de construction de nouveaux locaux proches et accessibles pour la culture. Elle a des budgets en réserve.

En 2022, déjà nous souhaitions que la maison Pichat soit utilisée, pour la médiathèque du Bois d'Oingt. En effet le local actuel de la médiathèque, place de l'ancienne église, ancien atelier de serrurerie, n'est pas aux normes ; il est de toute façon trop petit (120 m2 dont seulement

20 m2 accessibles aux personnes à mobilité réduite). **Selon la loi, cette médiathèque devrait être fermée.**

Inquiets des usages annoncés pour la Maison Pichat, lors de la réunion publique du 25 février 2022, usages dont certains ne répondaient pas aux conditions du legs ; inquiets aussi du montant annoncé pour les travaux de la maison, nous nous sommes adressés à la sous-préfecture de Villefranche.

Rappelons que depuis les lois récentes, dont celle de décembre 2021 sur les bibliothèques, le contrôle de l'Etat sur les aménagements de locaux des bibliothèques territoriales et leur accessibilité, se fait par l'intermédiaire des Préfets.

Si des travaux de 2 millions d'euros sont réalisés pour la maison Pichat, il sera impossible de réaliser ailleurs une médiathèque adaptée au Bois-d'Oingt. Il faut regarder les priorités pour la commune et ses habitants.

Le CMP est un hôpital de santé mentale dépendant de de l'Agence régionale de santé (ARS), implanté à Saint-Cyr au Mont d'Or, qui n'a pas vraiment vocation à être dans cette maison.

*Le coworking ne relève ni de la culture, ni du social, mais de l'économie. Sur le plan social, **La Maison France Services de Val d'Oingt ouverte en 2022** à la Maison du Rhône, agrandie par les anciens locaux de la CC des Pays du Bois-d'Oingt) remplira déjà de nombreux rôles sociaux « Impôt, santé, famille, emploi, retraite ... » inutile de multiplier les locaux et les dépenses en personnels des services. **Quelles sont les priorités ?***

Parallèlement à la démarche auprès de la sous-préfecture, **nous avons demandé un rendez-vous à la mairie du Bois-d'Oingt... Cette rencontre n'a pas eu lieu. Ni avec le maire, ni avec aucun des adjoints, ni avec l'architecte chargé du projet.**

Suites données. Où en est la situation à la date de cette AG ?

Les bénévoles de la médiathèque ont été invités le 20 janvier à visiter l'ensemble de la maison et ont reçu de la part de la commune, un projet de plan d'implantation de la nouvelle médiathèque du Bois-d'Oingt au sous-sol de la maison Pichat (voir le plan).

Ce projet est trop petit, mal situé, dans un lieu humide et sans fenêtre. Il compte dans les m2 les 100 m2 des caves de la maison. Impossible. La médiathèque actuelle avec ses 3 escaliers et ses 4 fenêtres est plus accueillante.

Y aura-t-il une marge de négociation ? Il semble qu'elle soit limitée à déplacer les mobiliers dans les m2 des locaux qui sont dès maintenant attribués au service. Moins de rayonnages que maintenant, pas plus de place pour le public, aucun espace de travail pour le personnel.

Rappel : Une histoire à petits pas pour les locaux de la médiathèque du Bois d'Oingt : en 1985, les premiers 40 m2 d'une bibliothèque municipale avec l'escalier en colimaçon ; l'extension de 1998 ajoutant à l'arrière deux fois 40 m2 et 2 escaliers ; en 2013 les travaux de l'ancienne église apportant un petit local toilette et un bureau de 4 m2. Les deux premières fois, la participation financière de l'Etat a été importante. Total 130 m2 environ.

Des « bricolages » sans solution satisfaisante, ni pour le public, ni pour les personnels qui continuent à transporter les livres à bras ou dans des caisses. Il a manqué au Bois-d'Oingt, village de 2600 habitants et chef-lieu de canton, une équipe municipale sensible à ces questions d'équipements culturels.

D'après l'étude faite par la médiathèque départementale en 2009, et en comptant les augmentations de population, **il faudrait au minimum 280 m2 utiles pour la seule population du Bois-d'Oingt** ou 550 m2 en comptant son rôle de service pour les communes environnantes : Légny, Ternand, Chamelet, Jarnioux, Létra, Moiré...

Une discussion s'est engagée entre les membres présents.

Sommes-nous favorables à cette solution minimale proposée par l'architecte ?

Y a-t-il un ou des espoirs de solution si la commune ne veut pas modifier son projet ?

Plusieurs principes de base constituent des priorités :

- Une bibliothèque répondant aux normes en taille et aménagements : « les mesurette » ont duré trop longtemps (40 ans) - Une solution minimaliste n'est pas envisageable.
- Un accès PMR confortable (la solution proposée n'est pas entièrement adaptée)
- Une intégration au cœur du village avec une bonne visibilité et une priorité donnée aux besoins des habitants
- La sauvegarde et la mise en valeur de la beauté architecturale du lieu
- Une gestion économe des m2 et des budgets

Deux solutions peuvent répondre à ces critères :

A - Installer la nouvelle médiathèque dans le bâtiment principal de la maison Pichat qui donne sur la route. Il peut être accessible PMR par l'arrière avec une légère pente. Chacun des deux premiers niveaux fait 100 m2 et en ajoutant les combles 70 m2 et un accès « rangements et services techniques » dans les caves, on atteindrait une surface possible (270 m2).

C'est un projet à redessiner complètement avec l'architecte qui ne l'avait pas envisagé. Revoir l'ensemble des contraintes techniques et pratiques.

Les autres services (UDAF et CMP) ont besoin de bureaux. Voir un positionnement dans les m2 de l'aile de la maison ou d'autres locaux dans la commune. Ils vont payer une location quelle que soit leur localisation.

B- Construire un bâtiment neuf et adapté sur un terrain au centre du village.

Plusieurs emplacements sont évoqués, dont des terrains qui appartiennent déjà à la commune.

Pourquoi ne pas lancer une pétition ou une souscription pour financer l'achat de ce terrain ? Cela permettrait de voir la motivation des habitants ? Seraient-ils sensibles à la menace de

fermeture de la médiathèque ? Mais il faut tenir compte aussi de l'urgence actuelle liée aux normes et à la sécurité et les délais seraient plus longs.

Nous allons reprendre contact avec la commune avant de communiquer notre réaction au sous-Préfet.

La réponse du Sous-Préfet à notre démarche (16 février 2023) :

Quelques jours avant cette réunion, nous avons reçu la réponse du sous-Préfet, Monsieur Jean-Jacques Boyer. Il nous communiquait les éléments suivants :

« Monsieur le Maire est bien conscient de cette situation qui prive les personnes handicapées d'accès à certains services proposés par la médiathèque.

Aussi, il m'a fait part de son intention d'intégrer la médiathèque dans le projet d'aménagement global du bâtiment « Maison Pichat » dont la commune a la jouissance depuis 2011 suite à un legs. Ce legs imposait que la destination des lieux soit à but culturel et social.

Il m'indique qu'en fonction de l'avancement des travaux qui pourraient démarrer fin 2023, la médiathèque pourrait être déplacée au printemps 2025. »

Cette réponse de la commune transmise par le sous-Préfet n'est pas en contradiction avec la première des solutions que nous envisagions (A).

Installer la médiathèque dans la maison principale en l'adaptant aux besoins d'une médiathèque largement accessible au public.

Pouvoir mettre en place les nouveaux services de sociabilité et de rencontre pour tous les âges, offerts par les médiathèques du 21 e siècle.

Encore faut-il que la commune accepte de faire cette modification. **Un projet d'architecte à retravailler en urgence en concertation avec la population et sous le contrôle des règles des services de la DRAC compétents.**

Dans tous les cas, l'association BVABO veillera à la conception architecturale du projet de la commune, concernant ce bâtiment, quels que soient ses futurs utilisateurs.

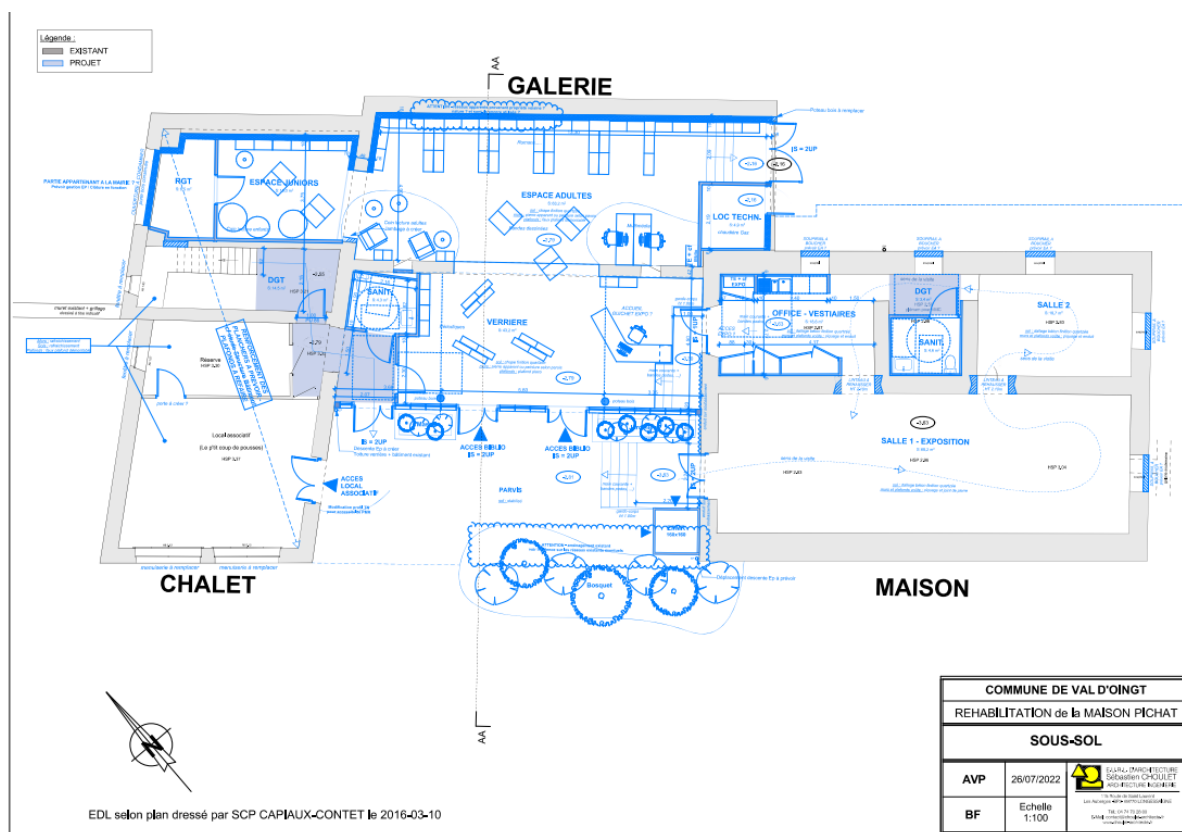
L'un des membres de l'association nous a envoyé le message suivant :

« Je suis navré de ne pas être présent aux réunions. J'ai des problèmes de santé qui affectent mon quotidien... J'espère vivre suffisamment longtemps pour voir l'avènement d'une bibliothèque digne du lieu offert par de généreux bourgeois pour le bien public.

C'est un espoir qui me donne vraiment envie de durer ».

Mettrons-nous tous nos efforts en commun pour répondre à ce désir ?

Voir ci-dessous le plan du projet de l'architecte que nous refusons pour la nouvelle bibliothèque.



Le projet actuel proposé pour installer la médiathèque dans les sous-sols de la maison Pichat 60 m² du hangar + 20 m² atelier + extension de 43 m² sur la cour avec toiture métallique = total 123 m² – installations techniques dans la cave 1